

COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY



Le 10 septembre 2018 à 20h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Gilbert KAHN, Maire.

Convocation du 04 septembre 2018 – Nombre de membres 44 – Présents 28

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRE sur Sarthe et adjointe,
CLÉMOT Dany, DE MIEULLE Roger, JAHIER Eliane, HERVÉ Jean-Pierre, DUSACRE Luc,
MOGUET Françoise, LEDERNET Christian, CHERRE Christelle, ANIS Didier, BÉRON Michel,
adjoints,

ANIS Odile, BACHELOT Elisabeth, BROSSIER Sandrine, CLERGEAUD Jean-François,
COQUEREAU Thierry, COURNIL Véronique, DIARD Françoise, DRION Emmanuel, ETOURNEAU
Patrice, FREULON Véronique, GOUJON Anne, JUBEAU Jean-Louis, LETHIELLEUX Joëlle, MAISON
Jenny, MANDALE Christopher, RENON Sandrine, SUREAU Anita, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DE RICHEMONT Xavier (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle),
MARTIN Denis (pouvoir à BÉRON Michel).

Absents excusés : ATANI Béatrice, DAVY Jean-Luc, DE MIEULLE Jeanne-Marie, GIRARD Jean-
François.

Absents : CHAILLOUX Nicolas, DEFOIS Christine, GILBERT André, GUIARD Jérôme, PORTIE
Jérôme, ROUSSEAU Marcel, STAHL Carole, TURQUAIS Jean-Maximilien, ZIMMERMANN Valérie.
Madame DIARD Françoise a été désignée comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU 10 SEPTEMBRE 2018

1) Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2018 :

Approbation à l'unanimité.

2) CCALS – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 5 juillet 2018 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce rapport contenant les propositions de la CLECT en ce qui concerne :

- les transferts de charges suite à des transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes aux communes membres.

- les transferts de charges dans le cadre de la création de services communs entre un EPCI à la fiscalité propres et ses communes membres.

La commune percevra pour 2018 la somme de 330.383 € au titre de l'attribution de compensation versée par la CCALS.

3) CCALS – Transfert de la compétence assainissement – convention de mise à disposition des biens et équipements :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette convention de mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Les biens soumis à mise à disposition sont les suivants :

- ouvrages de traitement (stations d'épuration, postes de refoulement),
- réseaux d'eaux usées.

4) Opération ZAC de la Petite Fontaine à DAUMERAY :

Le conseil municipal accepte de reporter cette question à un prochain conseil municipal.

5) Projet de construction d'une déviation à DAUMERAY:

Le conseil municipal accepte de reporter cette question à un prochain conseil municipal.

6) SIEML – Mise à disposition d'un terrain au profit du SIEML :

Le conseil municipal accepte la mise à disposition d'un terrain de 16 m² (partie de la parcelle communale cadastrée C N°764) à DAUMERAY nécessaire à la construction d'un poste de transformation pour une station sismologique.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition.

7) SIEML – Versement d'un fonds de concours pour le remplacement d'une lanterne dans le lotissement des Cerisiers à DAUMERAY :

Le versement au SIEML d'un fonds de concours d'un montant de 952,08 € est autorisé.

8) Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la ROMME – Création et nominations des élus aux commissions :

Il est fait acte des candidatures suivantes :

Commission	Titulaire	Suppléant
INONDATION	Dany CLEMOT	Roger de MIEULLE
SARTHE MAINE	Sylvie LECOURT Jean-Pierre HERVE Françoise DIARD	Françoise MOGUET Emmanuel DRION Jenny MAISON
LOIR	Thierry COQUEREAU	Joëlle LETHIELLEUX

L'ensemble des candidatures est approuvé par le conseil municipal.

9) Tarifs de location de la salle Marguerite Négrier à MORANNES :

Le conseil municipal vote les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} septembre 2018 :

	1 ^{ère} journée	Journée supplémentaire
Habitants de la commune	300 €	100 €
Habitants hors commune	400 €	130 €
Réunion de famille lors d'une sépulture	50 €	
Utilisation de la Régie	150 €	

Caution : 300 €.

Cette salle sera gratuitement mise à disposition pour les spectacles de fin d'année (à but non lucratif) des associations de la commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY.

10) Tarifs judo saison 2018-2019 – perception et reversement de la licence sportive :

Le Conseil Municipal autorise les services administratifs de la commune à percevoir auprès des licenciés, puis à reverser à la fédération de judo, le montant de la licence 2018-2019 qui s'élève à 38 €.

11) Décisions modificatives:

Le conseil accepte les décisions modificatives suivantes :

BUDGET IRRIGATION 2018 – DM N°1 :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Libellé	Montant		Chapitre	Libellé	Montant	
Compte		Chapitre	Compte	Compte		Chapitre	Compte
	SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	3 660		70	Produits des services	3 660	
61558	Entretien autres biens mobiliers		3 660		70688 - Autres prestations de services		3 660
	TOTAL DEPENSES DE FONCT	3 660	3 660		TOTAL RECETTES DE FONCT	3 660	3 660

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE 2018 – DM N°2

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Libellé	Montant		Chapitre	Libellé	Montant	
Compte		Chapitre	Compte	Compte		Chapitre	Compte
	SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sec	3 000,00					
6811	Dotations aux amortissements des immo corporelles et incorporelles		3 000,00				
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- 3 000,00					
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		- 3 000,00				
	TOTAL DEPENSES DE FONCT	-	-		TOTAL RECETTES DE FONCT	-	-
	SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT		
	122 - ZAC DE LA PETITE FONTAINE - DAUMERAY	100 000,00			OPERATIONS NON AFFECTEES	3 000,00	
2111	Acquisitions de terrains nus		100 000,00	281578	Amortissement autre matériel et outillage de voirie		3 000,00
	142 - ECOLE PUBLIQUE - MORANNES	2 500,00					
21318	Autres bâtiments publics		2 500,00				
	143 - BATIMENTS DIVERS MORANNES	13 650,00					
2138	Autres constructions		13 650,00				
	153 - CANTINE SCOLAIRE MORANNES	3 700,00					
2138	Autres constructions		3 700,00				
	156 - SALLE DES FETES ET SPORTS MORANNES	1 000,00					
21318	Autres bâtiments publics		1 000,00				
	202 - SALLE NEGRIER	8 100,00					
2138	Autres constructions		8 100,00				
	208 - VOIRIE ET MATERIEL CHEMIRE DAUMERAY MORANNES	- 131 950,00					
2151	Réseaux de voirie		-131 950,00				
	74 - BATIMENTS COMMUNAUX DAUMERAY	6 000,00					
2135	Installations générales, agencements		6 000,00				
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 000,00	3 000,00		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 000,00	3 000,00

12) Admission en non valeur de créances éteintes ou produits admis en non-valeur :

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de titres émis sur les années 2011 à 2014 pour un montant total de 721,29 €.

13) Avis sur la vente de logements sociaux à MORANNES :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la vente par la SA d'HLM Immobilière Podhélia de la vente de 5 logements locatifs sociaux situés square Mathieu Cointerel à MORANNES.

14) Transport scolaire pour les élèves des écoles publique et privée de MORANNES – Subvention aux familles :

Le Conseil Municipal donne un accord de principe au versement d'une subvention de 120 € par élève des écoles publique et privée de MORANNES transporté et partiellement subventionné par la Région.

Ce versement sera effectué sous réserve de l'accord de la Trésorerie.

15) Site Internet de la Commune :

Le conseil municipal accepte de reporter cette question à un prochain conseil municipal.

16) Fête Nationale du Sport :

Il est rappelé que la commune organise les 21, 22 et 23 septembre prochain la « Fête Nationale du Sport ».

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray
Affichage le 17 septembre 2018.

Le Maire,

Gilbert KAHN.